



## COMMUNE DE MONS LA TRIVALLE NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Par délibération (N° 2022-046) du 12 juillet 2022, le conseil municipal a approuvé le passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Cette instruction est la plus récente et la plus complète en termes d'exigence comptable. Elle deviendra le référentiel comptable de droit commun de toutes les collectivités à compter du 01/01/2024.

**Le budget 2023 a été voté le 06 avril 2023 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.**

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région, de l'Etat, éventuellement l'Europe chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent les budgets de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

En 2023, la commune de Mons la Trivalle dispose de 3 budgets :

- Le budget principal
- Le budget annexe tourisme
- Le budget annexe assainissement

## 1. LE BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2023

### La section de fonctionnement

#### a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune, les recettes de fonctionnement sont constituées des : impôts locaux, dotations versées par l'Etat, subventions diverses, sommes encaissées au titre des prestations fournies (loyers des logements communaux, encaissement parking des Gorges d'Héric).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, la subvention versée au syndicat des écoles (SIDE0), les subventions aux associations, les intérêts des emprunts à payer et la subvention d'équilibre au budget assainissement (121 000 €).

Les rémunérations des agents correspondent à 26 % des dépenses de fonctionnement.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Sur le budget primitif principal 2023, 110 000 € sont virés à la section d'investissement.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

#### b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitres	libellés		chapitres	libellés	
002	Déficit fonctionnement	-	002	Excédent antérieur reporté	278 106.30 €
011	Charges à caractère général	238 000.00 €	013	Rembour charges personnel	100 €
012	Frais personnel	225 200.00 €	042	Immobilisations corporelles	-
023	Vir section investissement	110 000.00 €	70	Produits du domaine	44 100.00 €
042	Op ordre	7 166.20 €	73	Impôts et taxes	282 506.56 €
65	Autres charges gestion	270 992.00 €	74	Dotations et subventions	165 579.00 €
66	Charges financières	2 500.00 €	75	Revenus immeubles	90 500.00 €
67	Charges exceptionnelles	7 538.66 €	76	Produits financiers	5.00 €
68	Dotations provisions	-	77	Produits exceptionnels	500.00 €
TOTAL		861 396,86 €	TOTAL		861 396,86 €

#### c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux votés pour 2023 concernant les ménages sont les suivants :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : (TFB) = 31,73 %

Taxe foncière non bâtie (TFNB) = 68,94 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) = 7,96 %

Il n'a pas été voté d'augmentation des taux ; les bases, quant à elles, augmentent en 2023 de 7,1 %.

#### d) Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 158 830.00 € soit une baisse de 7.45 % par rapport à 2022.

## II. La section d'investissement

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir dans la mesure où il est lié aux projets de la commune à moyen ou long terme. Les actions, dépenses ou recettes ont par conséquent un caractère exceptionnel et varient d'une année sur l'autre.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de biens immobiliers, d'études, de travaux (bâtiments, voiries), sur des structures déjà existantes ou des constructions ainsi que des acquisitions de véhicules, de mobilier, d'équipements informatiques ou en outillage.
- En recettes : le FCTVA, la taxe d'aménagement et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

### b) Les subventions notifiées et inscrites au budget 2023 sont :

Conseil Départemental : Centre du village (95 000 €), FAIC 2022/aménagements La Plaine (34000 €), Etude site castral de La Voulte (6450.49 €)

Etat : DSIL (centre du village) : 96 600 €

Europe / Feader-Leader (étude du site castral La Voulte) : 11 643.44 €

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitres	libellés		chapitres	libellés	
001	Déficit investissement	123 094.13 €	002	Solde investissement report	-
016	Emprunts et dettes assimilées	20 000.00 €	021	Virement section fonctionn	110 000.00 €
020	Immobilisations incorporelles	50 000.00 €	040	Opérat. Ordre entre sections	7 166.20 €
021	Immobilisations corporelles	414 289,81 €	10	Dotations, fonds divers	156 523,81 €
023	Immobilisations en cours	0.00 €	13	Subventions investissement	243 693,93 €
			16	Emprunts et dettes assimil.	90 000.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>607 383,94 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>607 383,94 €</b>

### c) Les principaux investissements programmés en 2023 :

#### Etudes (020) :

- Aménagement centre du village
- Etude du site castral de La Voulte
- Etudes géotechniques route des Gorges d'Héric

#### Travaux (021) :

- Réfection du chemin des Gorges d'Héric
- Aménagement de parking/espace vert La Plaine
- Centre du village : raccordement du bâtiment PPN, aménagement de ses abords
- Réhabilitation du mur de soutènement du terrain de tennis
- Eclairage public : renouvellement coffrets, remplacement parc d'éclairage
- Bâtiments locatifs communaux : mises en conformité
- Bâtiments publics communaux : insonorisation « salle du yoga »

## 2. LES BUDGETS ANNEXES

Par opposition au budget principal, les budgets annexes permettent un suivi individualisé de certaines compétences, activités ou services particuliers.

- BUDGET ANNEXE/TOURISME :

BUDGET PRIMITIF TOURISME FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitres			chapitres		
002	Déficit fonctionnement	0 €	002	Excédent antérieur reporté	8406.61 €
011	Charges à caractère général	87 500.19 €	013	Rembour charges personnel	-
012	Charges de personnel	81 910.00 €	042	Immobilisations corporelles	12.73 €
023	Vir section investissement	-	70	Produits du domaine	195 312.54 €
042	Op ordre	61 036.67 €	73	Impôts et taxes	-
65	Autres charges gestion	505.00 €	74	Dotations et subventions	-
66	Charges financières	280.02 €	75	Revenus immeubles	27 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	-	76	Produits financiers	-
68	Dotations provisions	-	77	Produits exceptionnels	500.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>231 231.88 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>231 231.88 €</b>

BUDGET PRIMITIF TOURISME INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitres	libellés		chapitres	libellés	
001	Déficit investissement		002	Solde investissement report	22 793.53 €
016	Emprunts et dettes assimilées	7 191.34 €	021	Virement section fonctionn	0 €
020	Immobilisations incorporelles	-	040	Opérat. ordre entre sections	61 036.67 €
021	Immobilisations corporelles	76 638.86 €	10	Dotations, fonds divers	-
023	Immobilisations en cours	-	13	Subventions investissement	-
			16	Emprunts et dettes assimil.	-
<b>TOTAL</b>		<b>83 830.20 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>83 830.20 €</b>

- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT :

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT EXPLOITATION					
DEPENSES			RECETTES		
chapitres			chapitres		
002	Déficit fonctionnement	24 059.06 €	002	Excédent antérieur reporté	-
011	Charges à caractère général	11 000.00 €	013		
012	Frais personnel	-	042	Immobilisations corporelles	7 777.00 €
023	Vir section investissement	88 073.94 €	70	Red assainissement coll	19 000.00 €
042	Op ordre	24 444.00 €	73		-
65	Autres charges gestion		74	Dotations et subventions	-
66	Charges financières	200.00 €			
67	Charges exceptionnelles	-			
68	Dotations provisions	-	77	Produits exceptionnels	121 000.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>147 777.00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>147 777.00 €</b>

BUDGET PRIMITIF TOURISME INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitres	libellés		chapitres	libellés	
001	Déficit investissement		002	Solde investissement report	22 793.53 €
016	Emprunts et dettes assimilées	7 191.34 €	021	Virement section fonctionn	0 €
020	Immobilisations incorporelles	-	040	Opérat. ordre entre sections	61 036.67 €
021	Immobilisations corporelles	76 638.86 €	10	Dotations, fonds divers	-
023	Immobilisations en cours	-	13	Subventions investissement	-
			16	Emprunts et dettes assimil.	-
<b>TOTAL</b>		<b>83 830.20 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>83 830.20 €</b>

### 3. LES DONNÉES SYNTHÉTIQUES DU BUDGET – RECAPITULATIF

#### a) Recettes et dépenses :

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2023	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	861 396.86 €	861 396.86 €
Investissement	607 383.94 €	607 383.94 €

BUDGET PRIMITIF TOURISME 2023	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	231 231.88 €	231 231.88 €
Investissement	83 830.20 €	83 830.20 €

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2023	Dépenses	Recettes
Exploitation	147 777.00 €	147 777.00 €
Investissement	147 022.94 €	147 022.94 €

#### b) Etat de la dette

La commune a 3 emprunts en cours.

BUDGET PRINCIPAL : 1 emprunt					Annuités 2023	
Date de mobilisation	Durée	Capital initial	Capital restant dû	Dernière échéance	Capital	Intérêts
08/09/2022	120 mois	91 000 €	91 000,00€	30/06/2032	12 853,99€	1582,35€

BUDGET tourisme : 1 emprunt					Annuités 2023	
Date de mobilisation	Durée	Capital initial	Capital restant dû	Dernière échéance	Capital	Intérêts
16/09/2014	120 mois	65 000 €	12 717,56€	25/09/2024	7191,34€	280,02€

BUDGET ASSAINISSEMENT : 1 emprunt					Annuités 2023	
Date de mobilisation	Durée	Capital initial	Capital restant dû	Dernière échéance	Capital	Intérêts
30/06/2003	120 mois	200 000 €	7385,10€	30/06/2023	7385,10€	120,40€

Fait à Mons la Trivalle,

Le 06 avril 2023

Le Maire,

Arielle ESCURET

